

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 7 mars 2016 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
2016-52TM

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant :

- 10.1 Embauche au poste de conseillère en communications;
- 10.2 Embauche au poste de responsable de la qualité et de la performance;
- 13.4 Autorisation de signature - Fonds de développement des territoires de la MRC.

QUE l'ordre du jour soit accepté en retirant le point suivant :

- 13.3 Engagement au Programme de supplément au loyer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 février 2016 et de la séance extraordinaire du 2 mars 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

la séance
extraordinaire du
2 mars 2016

2016-53TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller François Madore
la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 février 2016 et de la séance extraordinaire du 2 mars 2016 soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 -

RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux
des 15 et 29
février 2016 de la
Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 15 et 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Josée Perreault
le conseiller Yves Bergeron

2016-54TM

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 15 et 29 février 2016 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 -

CONSEIL MUNICIPAL

5.1-
Nominations au
seil du Comité
local du
patrimoine

ATTENDU les besoins de la Ville de Thetford Mines pour la citation éventuelle de bâtiments patrimoniaux sur son territoire;

ATTENDU l'adoption du Règlement n° 562 visant la création d'un Comité local du patrimoine, le 1^{er} février 2016;

2016-55TM

ATTENDU la recommandation du Service d'urbanisme;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller François Madore
le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE les personnes-ressources suivantes soient nommées pour faire partie du Comité local du patrimoine:

- le conseiller Daniel Poudrier, pour y agir à titre de président;

- monsieur André Gagné, architecte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Dépôt de la mise
à jour de la
déclaration des
intérêts
pécuniaires des
membres du
Conseil

La greffière fait rapport qu'elle a reçu une mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil, comme prévu par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2-
Rapport de la
greffière sur les
demandes de
dérogations
mineures (4)

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du *Règlement n° 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 4311, rue du Lac Noir;
- La propriété située au 107, chemin des Bois-Francis Est;
- La propriété située au 1699, boulevard Frontenac Est;
- La propriété située au 777, boulevard Frontenac Ouest.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces demandes.

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 4311, rue du
Lac Noir

2016-56TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-157 concernant un immeuble situé au 4311, rue du Lac Noir a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter la largeur de l'ouverture à la rue à 26 mètres lorsque prescrite à 12 mètres et à réduire à zéro la distance entre un stationnement et la ligne avant du terrain, lorsque prescrite à 1,5 mètre;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 janvier 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-157, relativement au lot numéro 3 854 100 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 107, chemin
des Bois-Francis
Est

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-158 concernant un immeuble situé au 107, chemin des Bois-Francis Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 1,36 mètre la marge de recul latérale droite lorsque prescrite à 3 mètres pour une habitation unifamiliale isolée et à réduire à 1,36 mètre la marge de recul latérale gauche lorsque prescrite à 4 mètres pour une habitation bifamiliale isolée;

2016-57TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 janvier 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-158, relativement au lot numéro 4 912 431 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 1699,
boulevard
Frontenac Est

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage et de lotissement portant le numéro 2015-161 et concernant un immeuble situé sur au 1699, boulevard Frontenac Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à zéro la marge de recul latérale droite lorsque prescrite à 4 mètres, à réduire à zéro la marge de recul arrière lorsque prescrite à 4 mètres, à porter à 0,6 le coefficient d'emprise au sol lorsque prescrit à 0,4, à autoriser l'installation de l'enseigne sur un poteau existant situé sur le terrain voisin lorsque l'enseigne sur poteau devrait être située sur le terrain de l'entreprise et

2016-58TM

à réduire à 23,25 mètres la largeur d'un lot destiné à un usage industriel léger lorsque prescrite à 30 mètres;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 janvier 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR	le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage et de lotissement portant le numéro 2015-161, relativement au lot numéro 4 823 998 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 777,
boulevard
Frontenac Ouest

2016-59TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-001 concernant un immeuble situé au 777, boulevard Frontenac Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter à 9,14 mètres la hauteur d'une enseigne lorsque prescrite à 7,5 mètres;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 janvier 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-001, relativement au lot numéro 3 854 840 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5-
Plan-projet de
rénovation au 58,
rue Notre-Dame
Ouest

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-004 concernant la propriété située au 58, rue Notre-Dame Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à remplacer la porte de bois existante par une porte d'acier embossé avec une fenêtre;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-004 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6-
Plan-projet de
rénovation au 55,
rue Notre-Dame
Ouest

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-015 concernant la propriété située au 55, rue Notre-Dame Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à remplacer, sur le bâtiment principal, l'acier émaillé par un clin de bois horizontal torréfié;

ATTENDU QUE les caractéristiques architecturales du bâtiment sont l'accentuation de l'horizontalité par la disposition des fenêtres à l'étage et le jeu des matériaux;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

2016-60TM

2016-61TM

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-015 soit accepté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7-
Plan-projet de
construction au
2000, chemin des
Bois-Francis Est

2016-62TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-010 concernant la propriété située au 2000, chemin des Bois-Francis Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à aménager un terrain et à le déboiser dans le but d'y construire un bâtiment industriel (phase 1);

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-010 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8-
Plan-projet de
rénovation au
4233, rue du Lac
Noir

2016-63TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-012 concernant la propriété située au 4233, rue du Lac Noir a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à restaurer la façade et le côté droit de l'immeuble qui sont en clin de bois, à procéder à la réfection du garde-corps et des poteaux tournés, à prolonger la galerie du côté droit, à remettre un escalier en bois en forme de « U », à démolir la cheminée arrière et à procéder à la réfection du mortier au solage de pierres;

ATTENDU QUE l'année de construction du bâtiment est 1903, que l'état d'authenticité est excellent et que le style architectural est vernaculaire américain;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-012 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1- Octroi du contrat de fourniture d'abat-poussière

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture et la livraison d'abat-poussière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2016-64TM

Soumissionnaires	Total
Calclo inc.	9 240 \$
Somavrac C.C. inc.	9 900 \$
Les Entreprises Bourget inc.	10 497 \$
Multi Routes inc.	11 370 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Calclo inc.**, la fourniture et la livraison d'abat-poussière pour l'année 2016 pour une quantité estimée de 30 000 litres de calcium liquide 35 % au tarif de **0.308 \$/litre**, représentant des déboursés d'environ **9 240 \$**, taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2- Octroi du contrat de fourniture de béton de ciment

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture de béton de ciment pour la saison 2016;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2016-65TM

Soumissionnaires	Total
Bétons de L'Amiante / Div. Béton Provincial ltée	44 520,00 \$
Béton Chevalier inc.	45 612,50 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Bétons de L'Amiante/Div. Béton Provincial Itée**, la fourniture de béton de ciment pour la saison 2016 pour une période de validité de 12 mois débutant le ou vers le 28 mai 2016 pour un montant total annuel estimé à **44 520 \$**, taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2016 et 2017, ainsi qu'à même les fonds de divers règlements d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

11.1-
Vente des lots n°
4 384 607 et 4
384 609 du
Cadastré du
Québec

2016-66TM

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des lots numéros 4 384 607 et 4 384 609 du cadastre du Québec;

ATTENDU l'offre d'achat pour ces terrains formulée par monsieur Dalma Roussin en date du 4 décembre 2015;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines vende à monsieur Dalma Roussin les lots numéros 4 384 607 et 4 384 609 du cadastre du Québec, situés sur la rue Setlakwe et d'une superficie de 1 254,2 mètres carrés, pour la somme de 6 898 \$, taxes applicables en sus, le tout conformément aux termes du projet de contrat rédigé par M^e Etienne Deblois, notaire et transmis en date du 24 février 2016;

QUE les frais, honoraires, publication et copies des présentes soient entièrement assumés par l'acheteur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 -

RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Poste de
conseillère en
communication

ATTENDU le processus de sélection pour combler un deuxième poste de conseiller en communication à la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

2016-67TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE Mme Valérie Lehoux soit embauchée au poste de conseillère en communication, classe 12, au Service de la direction générale et ce, à compter du 22 février 2016, le tout assorti d'une période de probation de six (6) mois;

QUE le salaire et les conditions de travail de Mme Lehoux soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-
Poste de
responsable de la
qualité et de la
performance

ATTENDU le processus de sélection pour combler le poste à temps partiel (4 jours/semaine) de responsable de la qualité et de la performance;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

2016-68TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE Mme Maryline Metzger soit embauchée au poste de responsable de la qualité et de la performance au Service des ressources humaines à compter du 7 mars 2016;

QUE cette embauche soit assortie d'une période de probation d'une durée de douze (12) mois;

QUE le salaire et les conditions de travail de Mme Metzger soient ceux décrits au Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Acceptation de la
liste des chèques
- Janvier 2016

ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques du mois de janvier 2016;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 février 2016;

2016-69TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 2 151 403,99 \$ pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2-
Approbation du
budget de l'OMH
de Thetford
Mines pour 2016

ATTENDU la nécessité pour la Ville d'approuver le budget annuel de l'Office municipal d'habitation (l'OMH);

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

2016-70TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le budget 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Thetford Mines, qui prévoit une contribution de 72 270 \$ de la Ville de Thetford Mines, soit accepté;

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le plan québécois des infrastructures (PQI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3-
Autorisation de
signature - Fonds
de
développement
des territoires de
la MRC

ATTENDU la demande de soutien financier déposée par la Ville au Fonds de développement des territoires de la MRC des Appalaches;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

2016-71TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean-François Morissette
la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le directeur des Ressources financières soit autorisé, à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, la demande de soutien financier au programme d'amélioration du système informatique de Taxibus Thetford Mines inc. dans le fonds de développement des territoires de la MRC des Appalaches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 -

GREFFE

15 -

SÛRETÉ MUNICIPALE

16 -

SÉCURITÉ INCENDIE

17 -

TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17.1-
Eau potable -
Plan
d'actionTHM

ATTENDU l'avis reçu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la concentration de trihalométhane (THM) dans le réseau d'eau potable et demandant le dépôt d'un plan d'action pour en diminuer les valeurs;

2016-72TM

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Yves Bergeron
le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines entérine le plan d'action élaboré par le responsable du Volet génie et environnement visant à élaborer des solutions correctives

concernant la présence de THM dans son réseau d'eau potable, principalement dans les secteurs de Robertsonville et de Pontbriand;

QUE la Ville confirme son engagement quant à la réalisation de ce plan;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et que le responsable du Volet génie et environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2-
Eau potable -
Usagers du Lac-
du-Huit - Plans et
devis -
Ajustement
honoraires
professionnels

2016-73TM

ATTENDU QUE la résolution n° 2012-481TM confiait la réalisation des plans et devis définitifs pour les nouvelles conduites de distribution d'eau potable aux usagers du Lac-du-Huit à Roche Ltée, Groupe-conseil;

ATTENDU QUE le devis prévoit que le coût de ce mandat peut être ajusté selon certaines modalités qui y sont décrites;

ATTENDU le dépôt d'une demande d'ajustement du montant des honoraires professionnels par la firme Norda Stelo en date du 1^{er} février 2016, relativement à ce mandat;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
 APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines accepte la proposition d'ajustement d'honoraires déposée par la firme Norda Stelo en date du 1^{er} février 2016, dans le cadre du mandat de réalisation des plans et devis définitifs pour l'alimentation en eau et la mise aux normes des infrastructures d'eau potable des usagers du secteur du Lac-du-Huit, au montant de 9 600 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 344.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3-
Eau potable -
Usagers du Lac-
du-Huit - Gestion
de projet -
Honoraires
supplémentaires

2016-74TM

ATTENDU les activités de gestion rendues nécessaires par les travaux reliés à l'alimentation en eau potable des usagers du Lac-du-Huit;

ATTENDU la nécessité pour Norda Stelo de présenter une proposition budgétaire d'honoraires pour chaque phase du projet pour approbation, tel qu'exigé par la résolution n° 2002-132TM;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE, dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable, tel qu'exigé par la résolution n° 2002-132TM, la Ville approuve le budget complémentaire d'honoraires déposé par la firme Norda Stelo en date du 1^{er} septembre 2015 pour ses activités de réunions, d'assistance technique, de gestion et de coordination se rapportant à l'alimentation en eau potable des usagers du Lac-du-Huit, au montant de 4 995 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 344;

QUE ce montant soit remboursé ultérieurement en tout ou en partie par les usagers d'Adstock.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4-
Eau potable -
Usagers du Lac-
du-Huit -
Surveillance des
travaux -
Honoraires
complémentaires

ATTENDU le projet d'alimentation en eau potable;

ATTENDU les activités de surveillance de chantier rendues nécessaires par les travaux reliés à l'alimentation en eau potable des usagers du Lac-du-Huit;

ATTENDU la nécessité pour Norda Stelo de présenter une proposition budgétaire d'honoraires pour chaque phase du projet pour approbation;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable, tel qu'exigé par la résolution n° 2002-132TM et précisé par la résolution n° 2010-499TM, la Ville approuve le budget complémentaire d'honoraires déposé par la firme Norda Stelo en date du 27 janvier 2016 pour ses activités de surveillance se rapportant à l'alimentation en eau potable des usagers du Lac-du-Huit, au montant de 69 500 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 344;

QUE ce montant soit remboursé ultérieurement en tout ou en partie par les usagers de la municipalité d'Adstock.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.5-
Eau potable -
Usine et poste de

ATTENDU QU'il est nécessaire pour le Conseil d'accepter le budget d'honoraires pour chacune des phases du projet, tel qu'exigé par la résolution n° 2002-132TM;

pompage -
Activités de
surveillance -
Honoraires
supplémentaires

2016-76TM

ATTENDU la demande d'honoraires supplémentaires présentée par la firme Norda Stelo en date du 2 février 2016, relativement aux activités de surveillance de chantier pour la finalisation des travaux de construction de l'usine de filtration d'eau potable;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines accepte la demande d'honoraires supplémentaires déposée par la firme Norda Stelo en date du 2 février 2016, dans le cadre des activités de surveillance de chantier lors de la construction de l'usine de filtration d'eau potable et du poste de pompage d'eau brute - Lot C, au montant de 75 125 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 344.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.6-
Eau potable -
Assistance
technique pour la
mise en service
de l'usine de
filtration -
Honoraires

2016-77TM

ATTENDU le projet d'alimentation en eau potable;

ATTENDU QUE l'assistance technique de la firme Norda Stelo a été nécessaire pour la mise en service de l'usine de filtration;

ATTENDU la nécessité pour Norda Stelo de présenter une proposition budgétaire d'honoraires pour chaque phase du projet pour approbation;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable, tel qu'exigé par la résolution n° 2002-132TM et précisé par la résolution n° 2010-499TM, la Ville approuve le budget d'honoraires déposé par la firme Norda Stelo en date du 27 janvier 2016 pour l'assistance technique fournie lors de la mise en service de l'usine de filtration, au montant de 9 900 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 344.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

20 - LÉGISLATION

20.1- ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet
Adoption du Règlement n° de règlement numéro 564 et renoncent à sa lecture publique;

564 ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 15 février 2016;

2016-78TM EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 564 intitulé *Règlement décrétant un emprunt pour les projets de rénovation d'infrastructures consistant à la mise aux normes du trop plein RU-21-2 (phase 1), de la séparation du réseau d'égout dans le secteur de la 16^e Avenue (D01), ainsi que l'élaboration d'une étude pour la mise aux normes du système de traitement des eaux usées (phase 3), prévus pour 2016*, soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2- ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet
Adoption du Règlement n° de règlement numéro 565 et renoncent à sa lecture publique;

565 ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 15 février 2016;

2016-79TM EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 565 intitulé *Règlement décrétant une dépense pour l'acquisition d'équipements motorisés, d'un piano, d'un panneau hydraulique, d'un remorque de signalisation et d'un tableau électronique, prévus pour 2016*, soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
Règlement n°
566

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 566 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 15 février 2016;

2016-80TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 566 intitulé *Règlement décrétant une dépense pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'aqueduc sur la 9^e Rue Nord, prévus pour 2016*, soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Adoption du
Règlement n°
567

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 567 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 15 février 2016;

2016-81TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 567 intitulé *Règlement décrétant une dépense pour des travaux de réfection de la toiture du Centre Mario-Gosselin, des travaux de réaménagement des locaux au Service de la sûreté municipale et l'installation d'un climatiseur à l'hôtel de ville, prévus pour 2016*, soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Adoption du
Règlement n°
568

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 568 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 15 février 2016;

2016-82TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 568 intitulé *Règlement décrétant une dépense pour des travaux d'agrandissement du Parc industriel Henri-Therrien, prévus en 2016*, soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6-
Adoption du
Règlement n°
569

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 569 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 15 février 2016;

2016-83TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 569 intitulé *Règlement décrétant une dépense pour des travaux de voirie, prévus pour 2016*, soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue. Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Dénéigement de la rue Boulet.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h55.

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj